

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 25/05/2009

Date de la convocation:

18/05/2009

Date d'affichage:

18/05/2009

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 54

L' an 2009 et le 25 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique SPILL Bernard, SUSS Charles, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 049.2009

Vote : A l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

049.2009 : Compte administratif 2008 : budget annexe "ZAC Thermale Morsbronn".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2008 du budget annexe "ZAC Thermale Morsbronn",

Vu l'avis du bureau du 27 avril 2009,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » de l'exercice 2008 comprend :

- en section d'investissement :

DEPENSES	382 351,64 €	
RECETTES	149 794,45 €	
Déficit d'investissement :		232 557,19 €

- en section de fonctionnement :

DEPENSES	232 557,19 €	
RECETTES	232 787,69 €	
Excédent de fonctionnement :		230,50 €

M. Jean-Marie Haas ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier, demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « ZAC thermale Morsbronn » 2008.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/05/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

